

VIIIème session de la Conférence pour faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'Interdiction Complète des Essais nucléaires (conférence dite « de l'Article XIV »)

(New York, le 27 septembre 2013)

Discours de Mme Marion Paradas, Ambassadrice,
Représentante permanente de la France auprès de l'Office des Nations Unies et des organisations internationales à Vienne

Messieurs les présidents,
Monsieur le secrétaire exécutif,
Mesdames et Messieurs,

Il y a deux ans, la France, conjointement avec le Maroc, passait le flambeau de la présidence de la Conférence dite « de l'Article XIV » à la Suède et au Mexique.

Permettez-moi, tout d'abord, de remercier ces deux pays pour leur engagement et leurs efforts qui ont permis une nouvelle adhésion, celle du Niue, et plusieurs ratifications, dont celle de l'Indonésie, Etat de l'annexe II, mais également du Guatemala, du Brunei, du Tchad et plus récemment de la Guinée Bissau et de l'Iraq.

Je souhaiterais également féliciter les deux nouveaux présidents désignés, la Hongrie et l'Indonésie, qui s'apprêtent à assurer la coordination de la 8^{ème} session de cette Conférence.

Qu'ils soient assurés de notre plein soutien tout au long de ces deux années à venir.

Enfin, la France salue la déclaration finale adoptée lors de cette session, et fait pleinement sienne la déclaration de la présidence lituanienne du Conseil de l'Union européenne, prononcée au nom de l'Union européenne et des Etats qui s'y sont associés.

Messieurs les présidents,

La menace grave à la paix et à la sécurité internationales que constitue la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs demeure plus que jamais présente, comme viennent notamment le rappeler les crises nucléaires iranienne et nord-coréenne.

A cet égard, l'essai nucléaire de la République Populaire Démocratique de Corée, le 12 février dernier, est venu nous rappeler, après les essais de 2006 et de 2009, l'urgence d'une entrée en vigueur, dès que possible, du Traité d'Interdiction Complète des Essais nucléaires (TICE) dont l'objet est précisément d'interdire, de façon universelle et irrévocable, toute forme d'explosion nucléaire à des fins d'essais.

La France est résolument engagée, et cela depuis son adoption, en faveur du TICE. Elle compte, d'ailleurs, parmi les premiers Etats à avoir signé en septembre 1996, et ratifié – dès avril 1998 – ce texte.

Permettez-moi de souligner que notre engagement juridique a été, en outre, accompagné « d'actes forts » en faveur de l'objectif du traité, et au-delà.

En effet, notre site d'expérimentations nucléaires dans le Pacifique a été définitivement démantelé en 1998, et cela de façon transparente et ouverte à la communauté internationale. Nous sommes, d'ailleurs à ce jour, la seule puissance nucléaire à avoir pris un tel engagement.

Cette mesure s'est en outre accompagnée d'une réduction importante de notre arsenal nucléaire et de l'arrêt définitif de la production de plutonium et d'uranium pour les armes nucléaires. Le lancement de la négociation d'un traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour les armes, complément indispensable du TICE, est aujourd'hui une priorité en vue de permettre la double limitation quantitative et qualitative des arsenaux, et donc la poursuite des efforts internationaux de désarmement.

Messieurs les présidents,

Depuis sa signature en 1996, le TICE s'est imposé, *de facto*, comme une norme internationale en matière d'interdiction des essais nucléaires, une norme désormais quasi-universelle reconnue aujourd'hui par 183 Etats signataires et par 161 Etats ratifiants. A cet égard, nous nous félicitons que cinq actions lui soient consacrées dans le document final de conférence d'examen de 2010 du Traité de Non-Prolifération. Le TICE s'est aussi révélé un outil précieux dans la prévention et la gestion des catastrophes naturelles ou accidentelles, en contribuant de manière décisive aux systèmes d'alerte aux tsunamis et la détection des contaminations radiologiques.

Mais ces progrès vers l'universalisation doivent aussi nous inciter aujourd'hui à aller plus loin, c'est-à-dire en érigeant le TICE en tant que norme pleinement universelle et juridiquement contraignante.

Au plan diplomatique, les nouveaux présidents hongrois et indonésien peuvent, à nouveau, compter sur notre plein soutien pour œuvrer dans tous les formats – multilatéraux, régionaux ou sous forme de démarches bilatérales ainsi que nous l'avons fait par exemple dans l'espace francophone – en faveur d'une entrée en vigueur du TICE.

Messieurs les présidents,

Outre l'engagement et les efforts de sensibilisation déployés par les présidents successifs de la Conférence de l'article XIV en lien avec les Etats signataires, la mise en place progressive d'un système de vérification, robuste, efficace et dissuasif, est à nos yeux une condition *sine qua non* en vue de l'entrée en vigueur du TICE.

Nous devons donc veiller à l'achèvement rapide du système de surveillance international, véritable clé de voûte du régime de vérification, ainsi qu'à son entretien. La perspective, l'an prochain, d'un exercice majeur d'inspection (exercice intégré de terrain, IFE 14), constitue également une étape importante pour la consolidation d'un système de vérification apte à détecter, en tout lieu, la conduite d'essais nucléaires.

Depuis l'adoption en 1996 du Traité et la mise en place de l'Organisation provisoire, mon pays met à disposition de celle-ci son expertise, ses moyens scientifiques dans toutes les technologies nécessaires à la mise en place et contribuant de manière concrète au système de vérification. A ce titre, nous accueillons 16 stations sur le territoire national ainsi qu'un laboratoire de radionucléides, et coopérons très étroitement avec des pays tiers.

Messieurs les présidents,

Qu'il me soit donné ici l'occasion de saluer le travail remarquable et le dévouement des personnels du Secrétariat Technique Provisoire, et notamment lors de l'essai nord coréen du 12 février 2013.

Je souhaite également exprimer nos sincères remerciements tant à l'ambassadeur M. Tibor Toth pour son engagement sans réserve au service de l'Organisation, qu'au nouveau secrétaire exécutif, M. Lassina Zerbo, dont la profonde connaissance de l'OTICE et l'expertise sont des atouts précieux pour atteindre l'objectif prioritaire de l'entrée en vigueur du TICE.

A cet égard, je souhaite saluer la création, par M. Lassina Zerbo, du groupe des personnalités éminentes, auquel la France entend contribuer activement. En menant un dialogue ciblé avec les Etats de l'annexe II, en promouvant à tous les niveaux appropriés les objectifs du TICE et en expliquant les activités menées par la Commission préparatoire, ce groupe contribuera de façon significative, nous en sommes convaincus, à la relance de la dynamique de ratification du Traité.

En conclusion, permettez-moi de souligner que dans un monde fragilisé par les crises de prolifération, qui entretiennent l'instabilité régionale et menacent les équilibres géostratégiques, une entrée en vigueur dans les meilleurs délais du TICE, que nous appelons de nos vœux, représenterait une contribution significative à l'architecture internationale, dont la clef de voûte est le TNP, permettant de renforcer le régime de non-prolifération et la dynamique du désarmement et ainsi de garantir notre sécurité collective.

Je vous remercie.